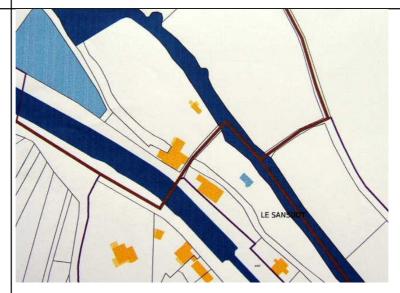
Gué du moulin des Roches

Passage visible dans la rivière entre le chemin des « pierres percée » rebaptisé « chemin du moulin » (perpendiculaire au chemin rural n°12 dit de Velars-sur-Ouche) et le chemin communal sur l'autre rive qui vient du canal juste après le moulin des Roches.



Cadastre actuel

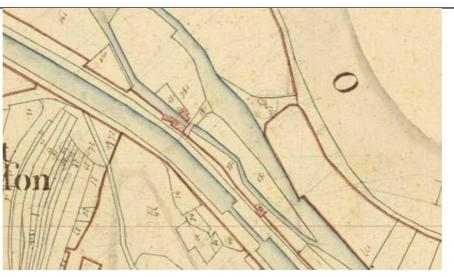
Feuilles 000 AB 01 000 AC 01 000 ZE 01

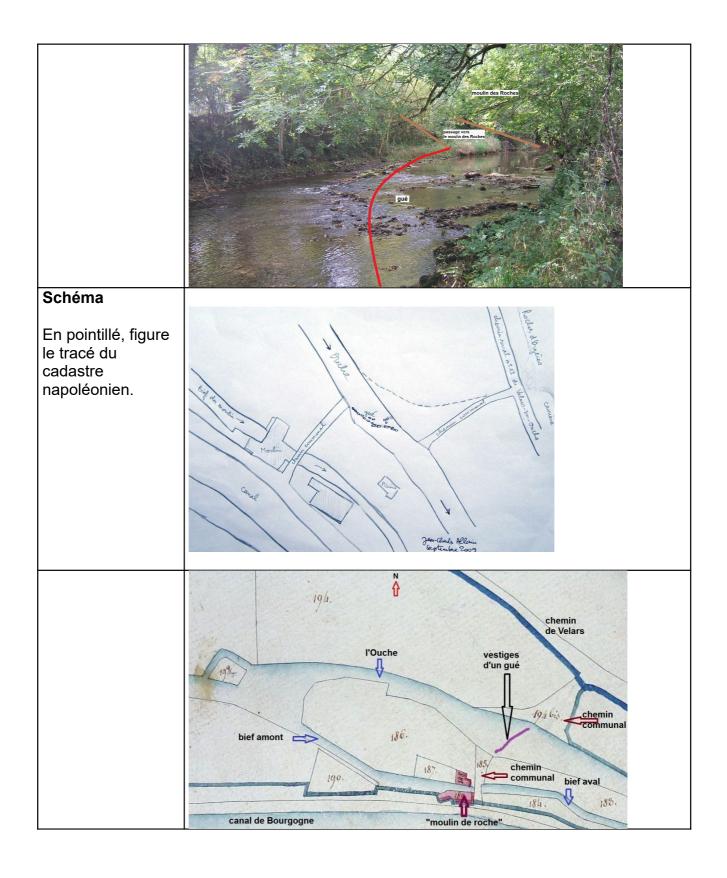


Cadastre napoléonien (1812)

Section D

Gué situé entre la parcelle 194 bis (= le chemin du moulin) et la parcelle 185 (passage du moulin)





	Canal Constitution of Table 1994 Co
Descriptif	Ce qui semble un gué entre les deux chemins communaux est constitué d'un alignement sommaire de pierres placées en biais en travers de la rivière. Il est bien visible en période de basses eaux et il est long d'environ une vingtaine de mètres. Il devait permettre le passage de chariots en dehors des périodes de crue.
Questions	A quelle époque le tracé des parcelles a-t-il été modifié et le chemin communal réduit ?
et hypothèses	Hypothèses par rapport au contexte qui a changé : - Pendant longtemps (jusqu'au 17° ou même 18° siècle), un péage existait pour le passage du pont sur l'Ouche. Utiliser ce gué pouvait constituer une économie (GM). - Le chemin n'est plus emprunté car les besoins n'existent plus. Noter que sur le cadastre napoléonien, la parcelle 194 bis est nommée « friche ». Donc l'abandon de ce chemin est antérieur à 1812. - Le passage dans l'Ouche était trop rudimentaire. - Lien avec l'arrêt des carrières des ruelles de Velars. - Lien avec la fin de l'activité du moulin. - Modification des parcelles lors du remembrement.

HIPAF, 2009, complété 2019